



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018

Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12. SIDOR : approbation des statuts modifiés ; décision

Vu l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1971, tel que celui-ci a été modifié par arrêté grand-ducal du 12 octobre 1971 autorisant la création du syndicat intercommunal SIDOR;
Vu l'arrêté grand-ducal du 25 novembre 1991 portant modification des statuts du syndicat intercommunal SIDOR ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, telle que modifiée par la suite ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats intercommunaux ;

Vu le projet du nouveau texte des statuts élaboré par le Bureau du syndicat intercommunal SIDOR en concordance avec les services responsables du Ministère de l'Intérieur ;

Considérant que le nouveau texte des statuts a été approuvé à l'unanimité par le Comité du syndicat intercommunal SIDOR en sa séance du 3 juillet 2017 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le nouveau texte des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, en abrégé « SIDOR ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 29. 03. 2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre